

# : INHUMATION DANS LA NATURE



# FR CIMENTIÈRE EN FORÊT «JONGEBËSCH»

## **Pourquoi un cimetière forestier?**

L'emplacement en pleine nature, hors des murs du cimetière classique, et la possibilité de s'assurer ce lieu de sépulture à long terme sont des raisons qui incitent à se faire inhumer au pied d'un arbre dans un cimetière en forêt.

Le cimetière forestier représente une nouvelle alternative aux services existants comme les enterrements en urne, les columbariums ou les pelouses de dispersion.

En collaboration avec l'Administration de la nature et des forêts (ANF), la commune de Bettembourg a aménagé un cimetière en forêt dans la forêt «Jongebësch», située près du bassin d'eau «Jongebësch», à hauteur du CR 163 entre Abweiler et Leudelage.

## **Quelle est la forme de sépulture du cimetière forestier?**

Les cendres du défunt seront inhumées auprès du pied d'un arbre choisi par un collaborateur responsable de la commune.

Chaque arbre disposera d'une plaquette numérotée, indiquant sur un panneau en bois le nom, la date de naissance et de décès du défunt.

## **Qui peut se faire inhumer dans le cimetière forestier?**

Le cimetière forestier de la commune de Bettembourg est ouvert à tous les résidents de la commune de Bettembourg. L'intégralité du cimetière forestier recouvre une superficie d'environ 2 ha et dispose de 30 arbres. Pour chaque arbre, 10 concessions peuvent être accordées. Le nombre d'inhumations par concession est ouvert et selon demande.

## **Déroulement de l'inhumation?**

Une première condition pour la dispersion au cimetière forestier «Jongebësch» est bien sûr la crémation préalable. L'inhumation en urne ou de corps n'est pas autorisée.

L'urne avec les cendres du défunt sera transférée à la commune de Bettembourg. Sur place, la dispersion des cendres se fera par un collaborateur responsable de la commune de Bettembourg.

## Procédure à suivre en cas de décès?

En cas de décès, les proches du défunt contacteront l'État civil de la commune de Bettembourg (tél. 51 80 80 – 2234) pour acquérir une concession.

Le cimetière en forêt dispose également d'un pavillon en bois où des cérémonies civiles ou religieuses pourront être célébrées.

## Quels sont les coûts d'une inhumation au cimetière forestier?

Taxe de la concession accordée pour 30 ans	<b>250 euros</b>
Taxe pour plaque commémorative et inscription au cimetière forestier	<b>50 euros</b>
Taxe de dispersion des cendres en dehors du cimetière de Bettembourg	<b>75 euros</b>

## Qu'advient-il si un arbre commémoratif est endommagé?

Si un arbre est endommagé par une forte tempête par exemple, alors il conviendra d'accepter ceci comme un fait naturel.

Dans ce cas, l'administration communale désignera un nouvel emplacement, respectivement un nouvel arbre. Un déplacement des cendres ne sera toutefois pas possible.

## Une décoration funéraire est-elle possible?

Le cimetière forestier est une forêt proche de la nature où les changements saisonniers fourniront une décoration naturelle. Ceux qui choisissent cette façon d'inhumation optent volontairement pour une forme naturelle de sépulture ne nécessitant pas de décoration individuelle. On renoncera aussi bien à un signallement particulier et personnel du lieu d'inhumation qu'à toute autre intervention, p. ex. la plantation ou le dépôt de fleurs, qui modifierait le caractère naturel des lieux.

## Prière de respecter la quiétude de ce lieu.

.....

Cette brochure est téléchargeable sur les sites suivants:

- [www.bettembourg.lu](http://www.bettembourg.lu)
  - [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu)
- .....